

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 AOUT 2025

Date de convocation : 19.08.2025

Date d'affichage : 20.08.2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, ÉPINEAU Sandy, FONTAINE Martine.

MM. RICHET Bruno, LE ROUX Arnaud, GARREAU Sébastien, GOUZY Jean-Raymond, FOURNIER Didier.

Absents excusés : Mr POUSSE Romain.

Procurations : Mr POUSSE Romain donne pouvoir à Mr LE ROUX Arnaud.

Secrétaire de séance : Mme VAUPRÉ Sonia.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2025, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2025.

1. **Marchés publics :**
 - a. Atlas de la Biodiversité.
 - b. Travaux de voiries « Route des Friches ».
2. **Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois** – Rapport annuel 2024 sur la qualité du service d'élimination des déchets.
3. **Finances communales**
 - a. Décision modificative n°2.
 - b. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
4. **Urbanisme.**

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2025

Le conseil municipal approuve, à 11 voix pour, ledit procès-verbal.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, 07072025D042.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis, marchés ou conventions suivants ont été signés :

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
07/07/2025	PRISMADECOR	213.60 €	Fonctionnement	Peinture pour local buvette - Stade
08/07/2025	AT2Concept	97.30 €	Fonctionnement	Produits entretiens bâtiments
09/07/2025	TRACAGE SERVICE	720.00 €	Fonctionnement	Travaux de traçage stationnements, passage piéton lotissement Pt Pré
09/07/2025	AUSIRIS	3 956.32 €	Investissement	Trois bureaux + deux fauteuils - Mairie
09/07/2025	ES BPC	366.01 €	Fonctionnement	Pose et fourniture prise courant + prise RJ45 copieur - Mairie
23/07/2025	DEZECOT AGRI REPARÉ	3 458.40 €	Fonctionnement	Remplacement bloc turbine enrouleur - Stade
25/07/2025	TECHNI-CONTACT	324.24 €	Investissement	Deux fauteuils adaptés - Ecole Maternelle
25/07/2025	PASTEAU	518.03 €	Fonctionnement	3 Filtres x 2 PAC - Salle Audonienne
08/08/2025	QUIETALIS	4 230.00 €	Investissement	Lave-vaisselle à capot ELECTROLUX
12/08/2025	PICHON	970.74 €	Investissement	Tables et tricycle Ecole
20/08/2025	AXICLIM	469.12 €	Fonctionnement	Maintenance annuelle PAC - Salle Audonienne
20/08/2025	L'OUVRE BOITES / Pays du Mans	166.00 €	Fonctionnement	Formation Référent Site de Compostage Collectif - Agent technique

Convention :

Date	Tiers	Objet
11/07/2025	FREE MOBILE	Transfert de droits d'occupation à On Tower France

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : Marché public – Atlas de la Biodiversité, 25082025D050.

Une consultation simple a été envoyée auprès de deux entités distinctes en date du 06 juin 2025 pour la mise en œuvre d'une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (*délibération 09092024D068 du 09.09.2024*).

L'estimation prévisionnelle du projet réalisée par le Pays du Mans en août 2024 est de : 25 378.64€ TTC (dont 17 900€ TTC éligibles à la subvention de l'OFB et 3 580€ TTC à la charge de la collectivité).

En date du 18 juillet, seule une entité avait répondu : CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (offre conjointe avec LPO). L'offre de prix du CPIE (association) est de : 21 180€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de retenir l'offre de l'association CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir d'un montant de 21 180€ TTC pour la mise en œuvre de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents relatifs à cette affaire,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 en section d'investissement.

Objet : Marché public – Travaux de voiries « Route des Fiches », 25082025D051.

Suite aux différentes réunions de travail avec la commune de SAINT BIEZ EN BELIN concernant des travaux de voirie sur la route mitoyenne entre les deux communes (Route des Fiches), une consultation a été envoyée par la commune de SAINT BIEZ EN BELIN. En date du 03 juillet , trois entreprises avaient répondu (COLAS, EIFFAGE et BAUDUCEL).

Le bureau municipal propose de retenir l'entreprise sélectionnée par la commune de SAINT BIEZ EN BELIN après étude. Il s'agit de l'entreprise EIFFAGE pour la somme de 44 866.46€ HT (avec l'option « poutres de rive en béton) soit 22 470.72€ HT (26 964.86€ TTC) pour la commune de SAINT OUEN EN BELIN pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 22 470.72€ HT soit 26 964.86€ TTC pour les travaux Route des Fiches,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents relatifs à cette affaire,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 en section d'investissement.

Objet : Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois – Rapport annuel 2024 sur la qualité du service d'élimination des déchets, 25082025D052.

La collecte et le traitement des ordures ménagères pour les communes de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois sont réalisés par la Société PAPREC et incinérés à l'usine d'incinération de la Chauvinière au Mans par la Société SYNER'VAL (sous contrats jusqu'en décembre 2025).

Pour l'année 2024,

- 2 207 tonnes collectées (soit 69 tonnes de moins qu'en 2023).
- 110 kg/habitant/an (soit 4kg de moins qu'en 2023).

La collecte sélective représente la distribution de 500 000 sacs jaunes, 50 conteneurs à verre installés sur le territoire de la CdC. La collecte est réalisée par la société PAPREC NCI (sous contrat jusqu'en 2025) et le tri est réalisé par VALOR PÔLE 72 (sous contrat jusqu'en 2029).

Pour l'année 2024,

- 822 tonnes de verre collectées (soit 26 tonnes de moins qu'en 2023).
- 182 tonnes de carton en déchetteries (3 tonnes de plus qu'en 2023).
- 210 bennes de déchets verts et broyat (5 tonnes de plus qu'en 2023).

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Comme chaque année la commune se doit approuver le rapport annuel la qualité du service d'élimination des déchets qui est une compétence de la Communauté de Communes.

Chaque conseiller a eu connaissance du rapport annuel 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le rapport annuel 2024 sur la qualité du service d'élimination des déchets.

Objet : Finances communales – Décision modificative n°2, 25082025D053.

Après réception des avis des dépenses et recettes à venir et des compléments aux opérations vues précédemment (point n°1 et 2 à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal), Madame le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

Décision modificative N°2 au Budget 2025 de la commune

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes		Dépenses			
Article	Libellé de l'article	Montant	Article	Libellé de l'article	Montant
1323	DEPARTEMENT - Subvention voiries	10 000.00 €	2051	Concessions et droits similaires, licences, logiciels,...	2 107.00 €
			903/2188	Autres immobilisations corporelles	1 811.00 €
			904/2152	Installation de voiries	10 000.00 €
			906/2131	Constructions bâtiments publics	13 395.00 €
			914/2135	Installations générales	3 280.00 €
			905/203	Frais d'études, recherches et développement	- 17 593.00 €
			907/212	Agencements et aménagements de terrains	- 3 000.00 €
TOTAL RECETTES		10 000.00 €	TOTAL DEPENSES		10 000.00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération en date du 07 avril 2025 n°07042025D029 approuvant le BP du budget communal de l'exercice 2025,

Considérant l'obligation réglementaire de procéder aux modifications présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la décision modificative n°2 au budget communal de l'exercice 2025 telle que définie ci-dessus,
- ✓ Autorise Madame le Maire à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Objet : Finances communales – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables, 25082025D054.

Monsieur DELCROS Sébastien, comptable public de la trésorerie de Montval-sur-Loir demande l'admission en non-valeur de titres de recettes de 2021 et 2023, pour un montant de 228.37 euros constituant la liste n° 7476480815.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Les créances n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux pour les motifs : inférieur au seuil de poursuites, poursuites sans effet, combinaison infructueuses d'actes.

La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable.

Monsieur le comptable précise dans son courrier que le refus de vote des créances irrécouvrables doit être justifié et entraîne une insincérité budgétaire (ne permettra pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalisée financière de la collectivité). Il indique également que l'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Après vérification, deux créanciers de cette liste utilisent encore le service de restauration scolaire pour une créance totale de 36 euros.

Madame le Maire propose d'autoriser une admission en non-valeur d'un montant de 192.37 euros.

Vu la liste n° 7476480815,

Considérant les motifs de non recouvrement présentés par Monsieur DELCROS Sébastien, comptable public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- T-770-1 (2021) d'un montant de 31.37 euros,
- T-967-1 (2021) d'un montant de 70.00 euros,
- T-866-1 (2021) d'un montant de 91.00 euros,

de la liste n° 7476480815 pour un montant total de 192.37 euros.

- ✓ Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, article 6541.

Urbanisme : Déclarations d'intentions d'aliéner

- Terrain bâti – 12 rue du Chemin Vert.
DIA reçue en mairie le 10.07.2025

Parcelle cadastrée : AD 0046
Superficie : 1 213 m
Prix : 250 000€ + frais 10 000€



République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Questions diverses :

Madame le Maire informe avoir signé une nouvelle convention pour la saison 2025/2026 avec la Fédération Nationale des Chasseurs dans le cadre de l'opération « Sensibilis'haie ».

Madame le Maire indique avoir reçu de la Préfecture, l'arrêté concernant l'attribution d'une subvention de 70 000 euros au titre de la DETR 2025 pour les travaux de l'Atelier Municipal. La demande de financement par la commune était de 82 800 euros.

Madame le Maire informe que la succession de Madame PASQUIER Huguette, propriétaire de parcelles Chemin de la Rouzière doit être signée cette semaine avec les héritiers.

Madame le Maire informe que Madame JOUVET Huguette a demandé au notaire de décaler la signature de la vente de sa parcelle D257 Chemin de la Rouzière. En effet, des travaux de débardage ont lieu actuellement sur une de ses parcelles.

Monsieur GARREAU Sébastien informe avoir été relancé par le prestataire pour le règlement de la facture concernant le site internet. Madame le Maire explique que le règlement pourra se faire lorsque la formation des agents aura été réalisée. Celle-ci vient d'être programmée en fonction des disponibilités du prestataire, elle aura lieu le 23 septembre 2025.

Monsieur GARREAU Sébastien indique un problème de référencement du site de la commune sur Google. Il passera à la mairie pour essayer de résoudre le problème.

Monsieur GARREAU Sébastien informe qu'un dépôt sauvage de gravats (bloc de béton, pierres,...) a eu lieu dans le fossé près de l'abri de bus Route de Claire Fontaine. Monsieur FOURNIER Didier indique qu'il va demander au service technique l'enlèvement des gravats dès que possible.

Madame VAUPRE Sonia informe que la distribution de la Banque Alimentaire est décalée d'une semaine en raison de la période estivale. Celle-ci aura lieu mercredi prochain, le 27 août 2025.

Monsieur GOUPY Jean-Raymond demande : « comment est-il possible d'améliorer l'information de la population concernant l'application de l'arrêté préfectoral eau / sécheresse ? »

Madame le Maire rappelle que tous les arrêtés préfectoraux sont affichés sur les panneaux d'affichages, sur le panneau lumineux, en mairie. Ils sont également envoyés aux membres du Conseil Municipal, aux Présidents d'associations concernés, à l'Ecole. Madame le Maire propose la mise en place d'affiches chez les commerçants, et qu'un rappel concernant les règles d'arrosage des terrains soit fait auprès du Club de football.

Monsieur FOURNIER Didier fait un point sur l'avancée des travaux de l'Atelier Municipal :

- Certains artisans sont en congé,
- Traversée des eaux recouverte,
- Peinture semaine 36
- Cour semaine 37
- Le mur extérieur sera consolidé par le maçon.

Monsieur FOURNIER Didier indique que des travaux de peinture ont été réalisés par les dirigeants et bénévoles du Club de Foot USSOB, dans la buvette du stade.

Monsieur FOURNIER Didier informe d'un problème de roulement sur le broyeur (St Biez – St Ouen en Belin). Il indique que la réparation se fera à titre gracieux exceptionnellement par la commune de Saint Biez en Belin.

**République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin**

Monsieur FOURNIER Didier informe que l'installation des potelets sur les trottoirs rue du Chemin Vert est en cours.

Madame BRUNEAU Coralie indique que suite au cambriolage du 01 août à l'Atelier Municipal, un constat a été effectué à la Gendarmerie. L'expert de l'assurance GROUPAMA doit passer le mercredi 10 septembre. La commune a profité d'un prêt de matériel de la part de la Communauté de Communes.

Monsieur RICHET Bruno informe que la directrice de l'Ecole de Musique est en arrêt maladie depuis le début de l'été.

Monsieur RICHET Bruno informe que la personne recrutée pour la gestion de la distribution des bacs noirs et jaunes auprès des habitants (déchets) est également en arrêt maladie. Cela pose questions pour les futures distributions.

Monsieur RICHET Bruno signale que l'arrêté préfectoral placé aux abords des forêts de la commune concernant les restrictions de passage ne sont plus d'actualité (risques incendies).

Monsieur RICHET Bruno demande a être remplacé lors de la réunion du PLUi prévue le mardi 23 septembre 2025.

Monsieur RICHET Bruno indique la présence de 5 élèves et d'une enseignante à l'Ecole Claire Fontaine cette semaine en raison d'un stage de remise à niveau proposé. Il informe également qu'aucun mouvement de l'équipe enseignante est prévu pour cette rentrée.

La séance est levée à 21h50.